

qu'il soit interdit et qu'il soit prélevé sur la jouissance desdits biens une pension de 20,000 livres pour fournir à l'éducation desdits fils, et afin que le marquis n'ait aucun droit sur les deux fils auxquels il ne s'attendait point, elle lui a envoyé leur acte de baptistaire, avec une lettre des plus sanglantes où elle leur marque pour époque de leur naissance le temps le plus chaud des amours de sa femme et du prince de Soubise. Les enfants avaient été confiés à la princesse de Nassau qui les avait fait élever incognito et qui les a actuellement chez elle et qu'elle fait voir à tout le monde. Ainsi, vous voyez que le palais nous fournit toujours quelques scènes amusantes.

Il y en eût une les jours passés à la grande Chambre de fort comique ; il y a eu un procès entre le curé de la Magdelaine du faubourg Saint-Honoré et son vicaire qui a abusé de la confiance de son amy pour jeter un dévolu sur son bénéfice : le curé a pour protecteur les harangères du faubourg qui l'adorent et qui sollicitent vivement pour lui. Il ya quelques jours que cette affaire étant appelée les harangères vinrent au nombre de cinquante dans le parquet et se jettèrent à genoux devant le premier président pour lui demander juste arrêt avec une cacaphonie de sons lamentables qui formait une unisson tel que vous pouvez vous imaginer. M. Portait eut bien de la peine à les faire relever et à s'en débarrasser, mais en se relevant, la conductrice de la bruyante troupe lui dit :

— Mordieu, Monsieur, accomodez-vous, mais si vous nous donnez le b..... de vicaire, nous le tuerons, je vous en avertis. . . . Il y eut du tapage entre les exempts de la police le jour de l'anniversaire de M. Paris, à Saint-Médard, et un conseiller au Parlement nommé M. Clément. Cet exempt, ayant voulu faire sortir un avocat qui s'approchait trop du petit cimetière de M. Paris, M. Clément,